



POWER CORPORATION
DU CANADA

Données

ESG

2025

Données ESG 2025

Nous mesurons notre performance en matière de durabilité en surveillant divers indicateurs. La sélection de ces indicateurs a été effectuée en fonction des demandes formulées par nos parties prenantes et en considérant les normes internationales de divulgation en matière de durabilité, notamment les normes GRI, les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB), le document « *Measuring Stakeholder Capitalism: Towards Common Metrics and Consistent Reporting of Sustainable Value Creation* » du Forum Économique Mondial (FEM), ainsi que les recommandations du Groupe de travail sur la divulgation financière liée au climat (TCFD).

Les données sont mises à jour annuellement et correspondent aux années civiles se terminant au 31 décembre, à moins d'indication contraire.

Gouvernance^(a)

Sujet	Unité de mesure	2025	2024	2023	2022	SASB	GRI	FEM	TCFD
COMPOSITION DU CONSEIL^(b)									
Administrateurs^(c)	Nombre	13	14	14	14			•	
Administrateurs membres de la haute direction	Nombre	1	1	1	1		2-9c	•	
Administrateurs non membres de la haute direction	Nombre	12	13	13	13		2-9c	•	
Diversité au conseil									
Femmes ^(d)	Nombre	5	5	4	4		2-9c	•	
	Pourcentage	38 %	36 %	29 %	29 %	FN-AC-330a.1	2-9c, 405-1	•	
Membres des minorités visibles ^(e)	Nombre	0	0	0	0		2-9c	•	
	Pourcentage	0 %	0 %	0 %	0 %	FN-AC-330a.1	2-9c, 405-1	•	
Personnes avec un handicap ^(e)	Nombre	0	0	0	0		2-9c	•	
	Pourcentage	0 %	0 %	0 %	0 %	FN-AC-330a.1	2-9c, 405-1	•	
Autochtones ^(e)	Nombre	0	0	0	0		2-9c	•	
	Pourcentage	0 %	0 %	0 %	0 %	FN-AC-330a.1	2-9c, 405-1	•	
Ayant entre 30 et 49 ans (inclusivement)	Nombre	1	1	0	0		405-1		
Ayant entre 50 et 70 ans (inclusivement)	Nombre	9	11	11	11		405-1		
Ayant plus de 71 ans	Nombre	3	2	3	3		405-1		
Ancienneté au sein du conseil^(f)	Moyenne du nombre d'années	14	14	13	13		2-9c	•	

Gouvernance^(a) (suite)

Sujet	Unité de mesure	2025	2024	2023	2022	SASB	GRI	FEM	TCFD
Administrateurs indépendants	Nombre	9	10	11	11		2-9c	•	
Indépendance du conseil ^(c)	Pourcentage	69 %	71 %	79 %	79 %		2-9c	•	
Indépendance du comité d'audit	Pourcentage	100 %	100 %	100 %	100 %		2-9c	•	
Indépendance du comité des opérations entre personnes reliées et de révision	Pourcentage	100 %	100 %	100 %	100 %		2-9c	•	
Indépendance du comité de ressources humaines	Pourcentage	100 %	100 %	100 %	100 %		2-9c	•	
Indépendance du comité de gouvernance et de durabilité	Pourcentage	60 %	60 %	60 %	60 %		2-9c	•	
Taux moyen de présence aux réunions du conseil et des comités^(b)	Pourcentage	95,88 %	97,51 %	96,35 %	99 %				
Administrateurs ne cumulant pas plus de 4 mandats	Pourcentage	100 %	100 %	100 % ^(g)	100 % ^(g)		2-9c		
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION									
Activités évaluées en fonction des risques de corruption	Pourcentage	100 %	100 %	100 %	100 %		205-1		
Employés ayant reçu la formation sur la lutte contre la corruption ^(h)	Pourcentage	100 %	100 %	100 %	100 %		205-2	•	
Cas de corruption	Nombre	0	0	0	0	FN-AC-510a.1	205-3	•	
CONTRIBUTIONS À DES PARTIS POLITIQUES									
Montant des contributions à des partis politiques	\$ CA	0	0	0	0		415-1		

NOTES DE BAS DE PAGE / MÉTHODOLOGIE

- Les données relatives à la gouvernance se rapportent à Power Corporation du Canada (Power Corporation ou la Société) pour la période débutant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année sur laquelle porte la divulgation, sauf indication contraire dans les notes de bas de page ci-dessous.
- Toutes les données relatives à la composition du conseil d'administration sont en date de l'assemblée annuelle des actionnaires de l'année sur laquelle porte la divulgation, à l'exception du taux moyen de présence aux réunions du conseil et des comités, qui est en date du 31 décembre de l'année sur laquelle porte la divulgation.
- Des 13 administrateurs élus lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de l'année 2025, 9 individus (constituant plus de 69 % du conseil) sont indépendants au sens des lignes directrices des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* et du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*, et n'ont aucun lien qui pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance de leur jugement dans le cadre de l'exécution de leurs obligations envers la Société. Paul Desmarais, jr et André Desmarais ne sont pas indépendants puisqu'ils ont chacun un membre de leur famille immédiate qui est un haut dirigeant d'une filiale en propriété exclusive de la Société. R. Jeffrey Orr, président et chef de la direction, n'est pas indépendant puisqu'il est un haut dirigeant de la Société. Ségolène Gallienne-Frère n'est pas indépendante parce qu'un membre de sa famille immédiate était un haut dirigeant de Groupe Bruxelles Lambert, et Claude Généreux (haut dirigeant de la Société) siège au comité du conseil d'administration de Groupe Bruxelles Lambert qui agit à titre de comité de la rémunération. Se reporter à la section [Indépendance des administrateurs](#) de la page Pratiques de gouvernance du site Web de Power Corporation pour obtenir plus d'information sur ce que la Société entend par indépendance ainsi que pour obtenir la liste actuelle des administrateurs indépendants.
- Au 31 décembre 2025, cinq femmes siégeaient au conseil d'administration de la Société, représentant 38 % des membres du conseil. Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 13 mai 2026, après la clôture de l'exercice, le nombre total d'administrateurs élus au conseil est passé de 13 à 14, portant ainsi le pourcentage de femmes au sein du conseil à 36 %.
- Au sens donné à chacun de ces termes dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (Canada).
- La Société croit que l'élément de continuité dans la composition du conseil est essentiel à son bon fonctionnement et, par conséquent, n'a adopté aucune politique qui fixerait de façon arbitraire le nombre de mandats qu'un administrateur peut remplir ou l'âge auquel il devrait se retirer du conseil. De telles limites ne tiennent pas compte des particularités d'émetteurs comme Power Corporation et les sociétés de son groupe, qui exercent leurs activités dans un milieu très complexe et technique. Dans ce contexte, la Société estime que le fait de siéger au conseil pendant de nombreuses années, sans limite arbitraire, est crucial pour permettre aux administrateurs de bien comprendre les diverses activités de la Société, et celles des sociétés de son groupe, et de faire un apport significatif au conseil.
- Représente des postes au sein du conseil d'administration de sociétés ouvertes autres que Power Corporation et ses filiales (incluant Great-West Lifeco et la Financière IGM).
- Power Corporation énonce ses engagements en matière de lutte contre la corruption dans son [Code de conduite et de déontologie](#). La Société fournit par ailleurs une formation spécifique sur son [Énoncé de politique anti-corruption](#) et sur la [Politique anticorruption mondiale](#) qui l'accompagne. La Société envoie à tous les membres de son personnel des rappels réguliers pour qu'ils gardent à l'esprit leurs devoirs et responsabilités en vertu de cette politique. Power Corporation exige également de tous ses administrateurs, dirigeants et employés qu'ils attestent au moins une fois par année de leur conformité aux exigences du Code de conduite et de déontologie de la Société.

Environnement^(a)

Sujet	Unité de mesure	Assurance par une tierce partie ^(b)	2025	2024 ^(c) (année de référence)	2023 ^(c)	2022 ^(c)	SASB	GRI	FEM	TCFD
ÉMISSIONS DE GES^{(d)(e)(f)(g)(h)}										
En termes absolus⁽ⁱ⁾										
Agrégées – Totaux et performance										
Portées 1, 2 et 3	tCO ₂ e	49 %	98 553	94 834	112 933	94 517			•	•
Portées 1 et 2	tCO ₂ e	100 %	20 769	19 718	23 684	27 257			•	•
Performance relative aux portées 1 et 2 – Variation d'une année à l'autre ^(j)	Pourcentage	100 %	5 %	-	-	-				
Désagrégées par portée										
Portée 1 ^(k)	tCO ₂ e	100 %	9 533	8 846	10 429	12 139		305-1	•	•
Portée 2 (en fonction de l'emplacement) ^(l)	tCO ₂ e	100 %	11 236	10 872	13 254	15 118		305-2	•	•
Portée 2 (en fonction du marché) ^(l)	tCO ₂ e	0,3 %	8 705	8 358	10 909	11 535		305-2	•	•
Portée 3 ^(m)	tCO ₂ e	36 %	77 784	75 116	89 249	67 260		305-3	•	•
Catégorie 5 – Déchets générés par les activités ⁽ⁿ⁾	tCO ₂ e	73 %	299	792	1 320	1 596		305-3	•	•
Catégorie 6 – Déplacements professionnels ^(o)	tCO ₂ e	18 %	9 468	10 555	9 339	6 483		305-3	•	•
Catégorie 8 – Actifs loués en amont ^(p)	tCO ₂ e	0,6 %	11 121	8 711	7 036	7 556		305-3	•	•
Catégorie 15 – Investissements ^(q)	tCO ₂ e	45 %	56 897	55 057	71 554	51 625	FN-AC-410b.1	305-3	•	•
Intensité^(r)										
En fonction des revenus	tCO ₂ e par 100 000 \$ CA de revenus		0,045	0,045	0,051	0,056		305-4		
Par employé	tCO ₂ e par employé		0,55	0,53	0,62	0,73		305-4		•
Par pied carré (pi ²)	tCO ₂ e par 1 000 pi ²		3,95	3,75	4,26	4,94		305-4		•
ÉNERGIE^(s)										
Énergie consommée au sein du groupe^(t)										
Énergie directe ^(u)	MWh		110 437	104 058	116 803	128 222		302-1		
Énergie directe renouvelable ^(v)	Pourcentage		9,0 %	10,1 %	9,7 %	6,6 %		302-1		
Énergie indirecte ^(u)	MWh		66 397	63 697	69 728	73 027		302-1		
Énergie indirecte renouvelable ^(v)	Pourcentage		73,9 %	73,3 %	69,9 %	70,3 %		302-1		
Énergie consommée à l'extérieur du groupe^(t)										
Énergie directe ^(u)	MWh		432 826	416 954	481 303	424 693		302-2		
Énergie directe renouvelable ^(v)	Pourcentage		0,4 %	0,4 %	0,3 %	0,4 %		302-2		
Énergie indirecte ^(u)	MWh		202 649	201 284	240 307	230 200		302-2		
Énergie indirecte renouvelable ^(v)	Pourcentage		83,0 %	81,8 %	51,3 %	52,8 %		302-2		

Environnement^(a) (suite)

Sujet	Unité de mesure	Assurance par une tierce partie ^(b)	2025	2024 ^(c) (année de référence)	2023 ^(c)	2022 ^(c)	SASB	GRI	FEM	TCFD
Intensité énergétique^(w)										
En fonction des revenus	MWh par 100 000 \$ CA de revenus		0,239	0,240	0,252	0,263		302-3		
Par employé	MWh par employé		2,92	2,77	3,07	3,43		302-3		
Par pied carré	MWh par 1 000 pi ²		20,99	19,78	21,03	23,23		302-3		
DÉCHETS^(x)										
Déchets générés au sein du groupe^{(y)(z)}										
Déchets non dangereux	Tonnes		2 809	8 180	10 202	2 217		306-2		
Méthodes d'élimination des déchets								306-2		
Recyclage	Tonnes		2 413	7 769	9 659	1 665		305-2		
Déchets envoyés à l'enfouissement	Tonnes		345	368	466	462		305-2		
Déchets transformés en énergie	Tonnes		51	44	78	90		305-2		
Déchets détournés de l'enfouissement	Pourcentage		85,9 %	95,0 %	94,7 %	75,1 %		306-2		
Déchets produits à l'extérieur du groupe^{(y)(z)}										
Déchets non dangereux	Tonnes		4 973	5 819	4 475	4 148		306-2		
Méthodes d'élimination des déchets								306-2		
Recyclage	Tonnes		1 767	1 841	1 450	1 528		305-2		
Déchets envoyés à l'enfouissement	Tonnes		3 198	3 955	2 996	2 587		305-2		
Déchets transformés en énergie	Tonnes		8	23	29	33		305-2		
Déchets détournés de l'enfouissement	Pourcentage		35,5 %	31,6 %	32,4 %	36,8 %		306-2		
EAU^(aa)										
Eau prélevée au sein du groupe^(ab)										
Eau prélevée ^(ac)	Mètres cubes		216 030	208 485	195 698	161 013		303-3	•	
Intensité hydrique ^(ad)	Mètres cubes par 1 000 pi ²		41,1	39,6	35,2	29,2				
Eau prélevée à l'extérieur du groupe^(ab)										
Eau prélevée ^(ac)	Mètres cubes		1 061 283	1 063 999	1 644 506	1 711 492		303-3	•	
Intensité hydrique ^(ad)	Mètres cubes par 1 000 pi ²		32,6	32,5	43,3	45,2				

NOTES DE BAS DE PAGE/MÉTHODOLOGIE

- a. **Couverture des données environnementales et période de divulgation.** Les données environnementales se rapportent aux émissions de gaz à effet de serre (GES), à l'énergie, à l'eau et aux déchets pour la période débutant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année de divulgation.
- b. **Assurance par une tierce partie.** Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L. a réalisé une mission d'assurance limitée sur les données relatives aux émissions de GES pour l'année de divulgation 2025, conformément à la Norme internationale de missions d'assurance (ISAE) 3410, Missions d'assurance relatives aux bilans des GES. Cette colonne indique le pourcentage des données relatives aux émissions de GES incluses dans le champ d'application de la mission d'assurance limitée. Lorsque moins de 100 % des données divulguées ont fait l'objet de l'assurance limitée, le pourcentage indiqué reflète la partie de l'inventaire des émissions de GES du groupe Power qui a été assurée.
- c. **Année de référence et années historiques.** L'année de référence pour la mesure des données environnementales est l'année de divulgation 2024 et celle-ci couvre le groupe Power (tel que défini et sous réserve des exceptions énumérées à la note de bas de page (d) ci-dessous). Il convient de noter que les données environnementales relatives aux années de divulgation 2022 et 2023 sont incluses à titre informatif uniquement et non à des fins de comparaison des performances, car elles n'ont pas été recalculées ni mises à jour de quelconque façon. Pour obtenir plus de détails sur les données environnementales des années de divulgation antérieures, y compris la couverture des données et les limitations, se reporter aux tableaux de données environnementales précédents de Power Corporation du Canada.
- d. **Périmètre organisationnel des données relatives aux émissions de GES.** Le périmètre organisationnel de Power Corporation du Canada en ce qui concerne la mesure des émissions de GES a été déterminé en utilisant une approche de consolidation basée sur le contrôle financier établie en considérant le Protocole des gaz à effet de serre, une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (édition révisée) (Protocole des GES). Le périmètre organisationnel de l'inventaire des émissions de GES de Power Corporation du Canada est conforme à celui utilisé pour les fins de ses états financiers, à l'exception des éléments suivants :
- Les émissions de GES sont consolidées uniquement pour les entités et les sources d'émissions pour lesquelles des données relatives aux émissions de GES sont disponibles : Power Corporation du Canada et ses filiales en propriété exclusive la Corporation Financière Power, Square Victoria Immobilier et Power Pacific Corporation Limited (ci-après collectivement « Power » ou « ses »), Great-West Lifeco Inc. (Great West), la Société financière IGM Inc. (IGM), Groupe Bruxelles Lambert (GBL), Sagard Holdings Inc. (Sagard) et Capitaux durables Power Inc. (PSC).
 - Dans le cas de Great West, la méthodologie adopte un modèle de contrôle financier pour déterminer son périmètre organisationnel, à l'exception : a) des immeubles de placement (détenus par Great West), et b) les placements du compte général de Great West dans des fonds distincts immobiliers qui détiennent des immeubles de placement. Ces immeubles de placement sont des investissements faits par Great West dans le but de réaliser un profit. La substance économique de la relation entre Great West et ces immeubles de placement consiste à générer des rendements financiers, et non à utiliser les actifs dans le cadre des activités quotidiennes de l'organisation. À ce titre, la substance économique a pris préséance sur le statut légal de propriété. Étant donné l'utilisation exclusive de ces immeubles de placement à des fins d'appréciation du capital et de revenus de placement, les émissions de GES qui s'y rapportent sont classées sous la portée 3 - Catégorie 15 (Investissements). En ce qui concerne les immeubles de placement détenus directement par Great West, un facteur d'attribution égal à la participation de Great West dans chaque immeuble de placement est appliqué aux émissions de GES relatives à l'immeuble en question afin de tenir compte des émissions de GES financées par Great West. En ce qui concerne les placements de Great West dans des fonds distincts immobiliers, un facteur d'attribution équivalent à l'investissement du compte général de Great West dans le fonds est appliqué.
 - Dans le cas de GBL, comme l'entité est détenue par l'intermédiaire d'une société mère et qu'elle n'est pas détenue en propriété exclusive par cette société mère intermédiaire (c'est-à-dire qu'il existe une participation ne donnant pas le contrôle), Power comptabilise les émissions de GES se rapportant à GBL à hauteur de sa participation économique dans cette entité, qui s'établissait à 17,1 % au 31 décembre 2025. Seules les émissions opérationnelles se rapportant à GBL et à ses filiales directes et indirectes en propriété exclusive dont l'activité principale est la gestion d'investissements ont été consolidées dans cette divulgation de données environnementales. Les autres filiales de GBL n'ont pas été incluses.
 - Dans le cas de Sagard, seules les émissions opérationnelles de GES se rapportant à sa filiale Gestion Sagard Holdings et à ses propres filiales ont été consolidées dans cette divulgation de données environnementales. Les autres filiales de Sagard et ses participations sous contrôle conjoint n'ont pas été incluses.
 - Dans le cas de PSC, seules les émissions opérationnelles de GES se rapportant à sa filiale Gestion Durable Power ont été consolidées dans cette divulgation de données environnementales. Potentia Renewables, Nautilus Solar et le Partenariat Power Sustainable en infrastructure énergétique n'ont pas été inclus.
 - Wealthsimple Financial Corp. et l'entreprise autonome de Power, LMPG Inc., n'ont pas été incluses dans cette divulgation de données environnementales.
- Ensemble, mais sous réserve des exceptions mentionnées ci-dessus, Power, Great West, IGM, GBL, Sagard et PSC sont désignées comme le « groupe Power » pour les fins de cette divulgation de données environnementales. Bien que les entités exclues fassent partie du périmètre organisationnel de Power, elles représentent environ 4 % de l'actif consolidé de Power. Power vise à continuellement améliorer sa divulgation en matière climatique et environnementale.
- e. **Changements entraînant le recalcul des émissions de GES.** Les changements présentés ci-dessous ont eu une incidence sur la divulgation des données relatives aux émissions de GES.
- Changements structurels :** En juin 2025, Sagard a acquis une participation stratégique dans BEX Capital SAS (BEX). Au moment de la clôture de la transaction, Power a déterminé qu'elle détenait, par l'entremise de Sagard, le contrôle de BEX, conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés*. Par conséquent, les émissions de GES relatives à BEX ont été incluses dans l'inventaire d'émissions de GES du groupe Power à compter de la date d'acquisition. Selon l'approche de recalcul de Power, ce changement structurel n'a pas constitué un changement ayant un impact significatif. Il n'a donc pas entraîné de recalcul des émissions de GES de l'année de référence de l'inventaire du groupe Power.
 - Changements méthodologiques :** En 2025, une approche selon laquelle l'année de référence est avancée d'un an à chaque année de divulgation a été établie pour les émissions de GES de portées 1 et 2, ainsi que pour les émissions de GES de chacune des catégories distinctes de portée 3 de l'inventaire des émissions de GES du groupe Power, faisant ainsi de 2024 la nouvelle année de référence pour les émissions de l'ensemble des portées et des catégories. La méthodologie de calcul des émissions a également été mise à jour afin de mieux s'aligner sur les pratiques du secteur et d'améliorer la cohérence de l'information présentée. La méthodologie mise à jour utilise les coefficients d'émission (CÉ) les plus récents disponibles à la date de divulgation (soit le 31 décembre). Les émissions de l'année de référence sont également mises à jour à l'aide des CÉ les plus récents propres à chaque année et disponibles à la date de divulgation. Pour les émissions de portée 3 - Catégorie 15 (Investissements), la mise à jour des CÉ est effectuée uniquement pour les immeubles de placement. Cette politique est appliquée de façon uniforme par les filiales consolidées dans l'inventaire des émissions de GES du groupe Power. Pour le diesel et l'essence, la méthodologie mise à jour tient compte de la teneur en carburant renouvelable prescrite par le gouvernement fédéral au Canada, soit respectivement 2 % et 5 %. Les CÉ applicables à la portion de combustible fossile demeurent inchangés. Pour la portion de biocarburant, les émissions de CH₄ et de N₂O ont été incluses dans l'inventaire, tandis que les émissions de CO₂ biogénique sont présentées séparément. Cette mise à jour a été appliquée à compter de l'année de référence. En ce qui concerne les émissions de portée 3 - Catégorie 5 (Déchets générés par les activités), la méthodologie utilisée pour le Canada appliquait auparavant des CÉ dérivés de la méthode de décomposition de premier ordre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). La méthodologie mise à jour applique les CÉ de l'Agence américaine de protection de l'environnement (US EPA) relatifs aux déchets envoyés à l'enfouissement afin de mieux s'aligner sur les pratiques courantes du secteur. Cette mise à jour a été appliquée à compter de l'année de référence. En ce qui concerne les émissions de portée 3 - Catégorie 6 (Déplacements professionnels), les émissions de GES liées aux voyages aériens à l'extérieur de l'Amérique du Nord étaient auparavant calculées à l'aide des CÉ de l'US EPA, ou à l'aide des CÉ du Ministère britannique de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA) incluant le forçage radiatif. La méthodologie mise à jour applique les CÉ du DEFRA excluant le forçage radiatif, permettant ainsi une plus grande cohérence puisque les CÉ de l'US EPA utilisés pour l'Amérique du Nord n'incluent pas le forçage radiatif. Cette mise à jour a été appliquée à compter de l'année de référence. Enfin, en ce qui concerne les émissions de portée 3 - Catégorie 15 (Investissements), la méthodologie de calcul des émissions financées liées au Fonds de biens immobiliers IG d'IGM a été mise à jour afin d'appliquer un calcul révisé du facteur d'attribution, aligné sur la norme PCAF. Cette mise à jour a été appliquée à compter de l'année de référence.
 - Changements de périmètre :** Great West a inclus dans son périmètre les propriétés louées par Investment Planning Counsel au Canada en vertu de baux d'exploitation. Une propriété de Great West a été reclassée d'actif d'entreprise à immeuble de placement afin de refléter le processus d'acquisition et de disposition de Great West. Enfin, Power a inclus dans son périmètre l'unique espace de bureaux loué de sa filiale Power Pacific Corporation Limited. Ces mises à jour ont été appliquées à compter de l'année de référence.
 - Autres changements :** Pour 2025, les émissions de GES liées aux déchets envoyés à l'enfouissement provenant des propriétés détenues par Power à Montréal, au Canada, ont été calculées en appliquant un facteur d'allocation reflétant la quote-part de Power dans le volume total de déchets du complexe immobilier. Ce facteur n'avait pas été correctement appliqué dans le calcul initial de l'année de référence 2024. Cette mise à jour a été appliquée à compter de l'année de référence.
- Les émissions de GES de l'année de référence de l'inventaire d'émissions de GES du groupe Power ont été recalculées afin de prendre en compte : (i) la mise à jour des CÉ; (ii) les changements dans l'inventaire des immeubles; (iii) les changements méthodologiques, de périmètre et autres changements décrits ci-dessus; et (iv) le remplacement d'estimations antérieures par des données plus précises devenues disponibles après le cycle de divulgation 2024.
- f. **Normes de quantification des émissions de GES et protocoles techniques.** Les émissions de GES ont été quantifiées en utilisant une méthodologie établie en considérant la Norme IFRS d'information sur la durabilité IFRS S1 (Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité), la Norme IFRS d'information sur la durabilité IFRS S2 (Informations à fournir en lien avec les changements climatiques), le Protocole des GES, le Protocole des GES : Indications sur les émissions de portée 2 (2015), la norme de comptabilité et de déclaration de la chaîne de valeur des entreprises (portée 3) du Protocole des GES (2011), le guide technique pour le calcul des émissions de portée 3 du Protocole des GES (2011), le guide Mesurer et rendre compte des impacts environnementaux : guide à l'intention des entreprises (DEFRA, 2019), le Bilan Carbone, et la norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des GES du Partenariat pour la comptabilisation du carbone, partie A : Émissions financées, 2^e édition (décembre 2022) (norme PCAF).

Environnement^(a) (suite)

- g. **Approche de mesure des émissions de GES, données d'intrant et hypothèses.** Sauf indication contraire, les émissions de GES ont été quantifiées en appliquant la méthodologie suivante :
- **Approche de mesure :** Les émissions de GES ont été estimées en multipliant les données d'activité des GES par les CE et les potentiels de réchauffement planétaires (PRP) applicables.
 - **Données d'intrant :** Des données d'activité primaires tirées de factures et de rapports de fournisseurs et de gestionnaires immobiliers ont été utilisées pour les calculs. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles, des profils de données historiques et/ou des données représentant des moyennes sectorielles, des données de substitution ou d'autres données génériques, selon le cas, ont été utilisés pour extrapoler les émissions. Les CE utilisés proviennent principalement de sources se rapportant à des fournisseurs spécifiques de services publics ou à des régions spécifiques, notamment le Rapport d'inventaire national (RIN) 1990-2023 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, partie 2 et partie 3 (Ottawa, Environnement et Changement climatique Canada, 2025); le *Greenhouse Gas Reporting : Conversion Factors for Company Reporting 2025* (DEFRA, Gouvernement du Royaume-Uni, Climate Change and Energy); les *Emissions Factors for Greenhouse Gas Inventories* (US EPA, janvier 2025); le eGRID2023 (US EPA, v.2, juin 2025); le modèle des entrées-sorties étendu à l'environnement (EEIO) de l'US EPA (US EPA, juillet 2024); le rapport *Sustainable Energy Authority of Ireland : Energy in Ireland 2025*; et la Base Empreinte® (ADEME, 2025). Le sixième rapport d'évaluation du GIEC a été utilisé pour agréger et convertir les GES pertinents en unités d'équivalent de dioxyde de carbone (CO₂e), à l'aide des principaux PRP suivants : dioxyde de carbone (tCO₂/unité) : 1; méthane (tCH₄/unité) : 27; oxyde nitreux (tN₂O/unité) : 273; ainsi que les PRP pertinents pour les hydrofluorocarbures et les perfluorocarbures. Dans certains cas, le cinquième rapport d'évaluation du GIEC a été utilisé.
 - **Hypothèses :** Des hypothèses ont été formulées lors de l'application des données historiques, des données de substitution internes et des moyennes sectorielles pour extrapoler les émissions.
- h. **Émissions de CO₂ biogénique.** Tel qu'indiqué dans le Protocole de GES, les données relatives aux émissions de CO₂ provenant de carbone séquestré biologiquement doivent être présentées séparément des émissions de GES des différentes portées. Ces émissions (directes et indirectes) se sont élevées à 723 tonnes de CO₂ pour l'année de divulgation 2025, et à 698 tonnes de CO₂ pour l'année de divulgation 2024 (année de référence).
- i. **Quantités absolues d'émissions de GES.** Les quantités absolues d'émissions brutes de GES générées au cours des années de divulgation sont exprimées en tonnes métriques de CO₂e (tCO₂e) et sont divulguées selon les portées 1, 2 et 3, puis agrégées en conséquence.
- j. **Variation d'une année à l'autre.** La variation en pourcentage d'une année à l'autre est calculée sur la base des émissions de GES de portées 1 et 2 (en fonction de l'emplacement) agrégées. Elle est présentée uniquement pour l'année de divulgation 2025 (comparativement à l'année de divulgation 2024), puisque les années de divulgation antérieures ne sont pas comparables, tel qu'indiqué à la note (c).
- k. **Émissions de GES de portée 1.** Les émissions directes de GES de portée 1 couvrent le groupe Power. Les émissions de portée 1 de Power, Great West et IGM couvrent 100 % de leurs immeubles respectifs qu'elles détiennent et occupent (à l'exclusion des immeubles de placement), ainsi que l'équipement et les modes de transport qu'elles détiennent et contrôlent. GBL, Sagard et PSC n'ont généré aucune émission de portée 1 en 2025 selon l'approche de consolidation basée sur le contrôle financier. Des données d'activité primaires relatives aux volumes de carburant consommés par les sources d'émissions de GES fixes et mobiles, dont les chaudières, les fournaies, les générateurs de secours et les modes de transport d'entreprise, et relatives aux volumes de réfrigérant consommés par les sources d'émissions de GES fugitives, dont les unités de climatisation des immeubles, ont été tirées des factures et des rapports des fournisseurs. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles, des profils de données historiques, des données provinciales et/ou des moyennes sectorielles, selon leur disponibilité, ont été utilisés pour extrapoler les émissions. Les CE et les données d'activité utilisés comprenaient 55 % de données primaires et 45 % de données secondaires. Se reporter à la note de bas de page (g) pour obtenir plus d'information sur les CE et les PRP.
- l. **Émissions de GES de portée 2.** Les émissions indirectes de GES de portée 2 couvrent le groupe Power. Les émissions de portée 2 de Power, Great West et IGM couvrent 100 % de leurs immeubles respectifs qu'elles détiennent et occupent (à l'exclusion des immeubles de placement). GBL, Sagard et PSC n'ont généré aucune émission de GES de portée 2 en 2025 selon l'approche de consolidation basée sur le contrôle financier. Des données d'activité primaires relatives aux volumes de consommation d'électricité, de vapeur et d'eau refroidie achetées ont été tirées des factures et des rapports des fournisseurs. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles, des profils de données historiques et/ou des moyennes sectorielles, selon leur disponibilité, ont été utilisés pour extrapoler les émissions. Les émissions de GES de portée 2 en fonction de l'emplacement ont été calculées en multipliant les données d'activité par les CE se rapportant spécifiquement aux réseaux électriques régionaux, tel qu'indiqué à la note de bas de page (g). Les émissions de GES de portée 2 en fonction du marché ont été calculées en multipliant les données d'activité par les CE se rapportant spécifiquement aux fournisseurs de services publics concernés. Ces CE varient en fonction des instruments contractuels, y compris les attributs énergétiques (tels que les crédits d'énergie renouvelable), et les contrats directs d'électricité à faible teneur en carbone et renouvelable. Lorsque les CE se rapportant spécifiquement aux fournisseurs de services publics concernés n'étaient pas disponibles, les CE portant sur le bouquet électrique résiduel du réseau électrique par défaut ont été utilisés. Les CE de l'eau réfrigérée et de la vapeur achetées proviennent des fournisseurs de services publics et/ou de CE spécifiques à chaque région. En 2025, 86 % des émissions de GES de portée 2 en fonction du marché ont été calculées en utilisant des CE se rapportant spécifiquement aux fournisseurs de services publics concernés. Plus généralement, les CE et les données d'activités utilisés pour la quantification des émissions de GES de portée 2 en fonction de l'emplacement comprenaient 56 % de données primaires et 44 % de données secondaires, et les CE et les données d'activités utilisés pour la quantification des émissions de GES de portée 2 en fonction du marché comprenaient 93 % de données primaires et 7 % de données secondaires. Il convient de noter que les données sur les émissions de GES de portée 2 en fonction du marché n'ont pas fait l'objet d'une vérification par une tierce partie, à l'exception de celles se rapportant à Power et à IGM.
- m. **Émissions de GES de portée 3.** Compte tenu de la nature des activités du groupe Power dans le secteur des services financiers, les émissions indirectes de GES de portée 3 de catégories 1 à 14 dans la chaîne de valeur sont négligeables lorsqu'elles sont considérées dans le contexte des émissions de catégorie 15 liées aux investissements. Lorsque les données étaient disponibles, les émissions de portée 3 sont divulguées pour la catégorie 5 (Déchets générés par les activités) (se reporter à la note de bas de page (n)), la catégorie 6 (Déplacements professionnels) (se reporter à la note de bas de page (o)), la catégorie 8 (Actifs loués en amont) (se reporter à la note de bas de page (p)) et la catégorie 15 (Investissements) (se reporter à la note de bas de page (q)). Des données supplémentaires se rapportant à la portée 3 pour l'année de divulgation 2025 sont présentées dans la réponse de Power à l'édition 2026 du questionnaire du CDP sur les changements climatiques.
- n. **Portée 3 - Catégorie 5 (Déchets générés par les activités).** La catégorie 5 (Déchets générés par les activités) de la portée 3 se rapporte aux émissions liées aux déchets générés dans les immeubles détenus et contrôlés financièrement et dans les espaces immobiliers loués, et qui sont produites lors de l'élimination et du traitement des déchets, y compris les déchets envoyés à l'enfouissement et aux usines de valorisation énergétique. Bien que considérées négligeables dans l'ensemble, les émissions liées aux déchets générés par les activités ont été calculées par Power, Great West (pour le Canada seulement en ce qui concerne les bureaux loués), IGM (immeuble détenu uniquement), GBL, Sagard et PSC. Ces données excluent les émissions liées aux déchets envoyés au recyclage et aux déchets générés dans les immeubles de placement. Des données d'activité primaires relatives aux volumes de déchets et aux méthodes de traitement de ceux-ci ont été tirées des factures et des rapports des transporteurs de déchets et des entrepreneurs tiers, ainsi qu'à partir de sondages annuels effectués auprès des gestionnaires d'immeubles. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles, des profils de données historiques, des données internes de substitution et/ou des moyennes sectorielles, selon la disponibilité, ont été utilisés pour extrapoler les émissions. Il convient de noter que les CE spécifiques suivants pour la valorisation énergétique des déchets ont été appliqués, le cas échéant : Province de l'Ontario : *The York Durham Energy Centre Correspondence*, avril 2021 (émissions et tonnage non liés à la biomasse uniquement); et Province de la Colombie-Britannique : *Metro Vancouver Recycling and Solid Waste Management Program, 2025 Report*, et *Industrial Facility GHG Reporting Hub*, disponibles au <https://metrovanancouver.org/boards/ZeroWaste/ZWA-2025-09-11-AGE.pdf#search=zero%20waste> et <https://metrovanancouver.org/boards/ZeroWaste/ZWA-2025-07-03-AGE.pdf#search=zero%20waste>. Les CE et les données d'activité utilisés comprenaient 49 % de données primaires et 51 % de données secondaires. Se reporter à la note de bas de page (g) pour obtenir plus d'information sur les CE et les PRP.
- o. **Portée 3 - Catégorie 6 (Déplacements professionnels).** La catégorie 6 (Déplacements professionnels) de la portée 3 se rapporte aux émissions liées aux déplacements aériens, ferroviaires et terrestres des employés pour des activités professionnelles dans des véhicules appartenant à des tiers ou exploités par des tiers. Bien que considérées négligeables dans l'ensemble, les émissions liées aux déplacements professionnels ont été calculées par le groupe Power. Des données d'activité primaires relatives aux volumes de carburant, aux distances parcourues et aux modes de transport ont été tirées des factures et des rapports de fournisseurs tiers, selon le cas, et les données d'activité primaires relatives aux dépenses ont été obtenues auprès des entités du groupe Power. Les CE et les données d'activité utilisés comprenaient 58 % de données primaires et 42 % de données secondaires. Se reporter à la note de bas de page (g) pour obtenir de l'information sur les CE et les PRP.
- p. **Portée 3 - Catégorie 8 (Actifs loués en amont).** La catégorie 8 (Actifs loués en amont) de la portée 3 se rapporte aux émissions liées à la consommation d'énergie lors de l'exploitation d'actifs loués et qui ne sont pas déjà incluses dans les émissions de portées 1 et 2. Bien que considérées négligeables dans l'ensemble, les émissions liées aux actifs loués en amont ont été calculées par le groupe Power. Il convient de noter que les émissions se rapportant aux propriétés louées par Great West à l'échelle internationale sont actuellement exclues du calcul des émissions de GES de portée 3 - catégorie 8 de Great West. Celles-ci incluent les émissions se rapportant aux propriétés louées situées aux Bermudes, en Allemagne, à la Barbade, sur l'île de Man, à Hong Kong, aux Philippines et en Inde. De façon semblable, IGM mesure uniquement les émissions de GES se rapportant aux bureaux loués au Canada. Des données d'activité primaires relatives aux volumes d'énergie consommée ont été obtenues auprès des gestionnaires immobiliers tiers. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles, des profils de données historiques, des données de substitution internes et/ou des moyennes sectorielles, selon leur disponibilité, ont été utilisées pour extrapoler les émissions. Il convient de noter que les CE spécifiques suivants ont été utilisés, selon le cas : l'inventaire et les projections des GES pour l'émirat d'Abou Dhabi, résumé du quatrième cycle, avril 2021 (électricité), l'inventaire italien des GES 1990-2022, NIR 2024 et Rapporto Ambientale 2024 (électricité), les Facteurs d'émission de dioxyde de carbone de l'électricité 2023 du ministère de l'Écologie et de l'Environnement de la Chine et du Bureau national des statistiques (31 décembre 2025), les Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, chapitre 2 : Combustion stationnaire, ainsi que le Plan de gestion de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre du Groupe de la Banque mondiale pour ses activités internes (2020). Les CE et les données d'activité utilisés comprenaient 23 % de données primaires et 77 % de données secondaires. Se reporter à la note de bas de page (g) pour obtenir de l'information sur les CE et les PRP.
- q. **Portée 3 - Catégorie 15 (Investissements).** La catégorie 15 (Investissements) de la portée 3 se rapporte aux émissions liées à la consommation d'énergie par les immeubles de placement au sein du compte général de Great West et du Fonds de biens immobiliers IG d'IGM. Des données d'activité primaires relatives aux volumes d'énergie consommée ont été obtenues auprès des gestionnaires immobiliers. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles, des profils de données historiques, des données indirectes internes et/ou des moyennes sectorielles, selon leur disponibilité, ont été utilisées pour extrapoler les émissions. Les émissions financées ont été réparties en utilisant des facteurs d'attribution établis en considérant la norme PCAF. Se reporter à la note de bas de page (g) pour obtenir de l'information sur les CE et les PRP. Il convient de noter que d'autres émissions de GES de 2025 liées aux investissements sont présentées dans la réponse de Power à l'édition 2026 du questionnaire du CDP sur les changements climatiques; ces données n'ont pas fait l'objet d'une vérification par une tierce partie.

Environnement^(a) (suite)

- r. **Intensité des émissions.** L'intensité des émissions de GES est divulguée en fonction de la totalité des émissions de GES de portée 1 et de portée 2 en fonction de l'emplacement.
- s. **Données relatives à l'énergie.** Les données relatives à l'énergie sont divulguées conformément à la norme GRI 302 : Énergie (2016) et se rapportent au groupe Power.
- t. **Énergie consommée au sein du groupe et à l'extérieur du groupe.** « L'énergie consommée au sein du groupe » se rapporte à l'énergie consommée dans le cadre des activités détenues et contrôlées par Power, Great West et IGM, tel que décrit à la note de bas de page (d). « L'énergie consommée à l'extérieur du groupe » se rapporte à l'énergie consommée dans le cadre d'activités qui ne sont pas détenues ou contrôlées par Power, Great West et IGM, couvrant les espaces immobiliers loués et les immeubles de placement, respectivement définis aux notes de bas de page (p) et (q).
- u. **Énergie directe et indirecte.** L'énergie directe consommée correspond à l'énergie renouvelable et non renouvelable produite à partir de carburants dont le gaz naturel, le kérosène, l'essence, le diesel, l'éthanol et le biocarburant. L'énergie indirecte comprend l'électricité, l'eau refroidie et la vapeur ayant été achetées.
- v. **Énergie renouvelable.** L'énergie directe renouvelable correspond au gaz naturel renouvelable acheté par Power auprès d'Énergir au Québec, au gaz naturel renouvelable acheté par Great West auprès de Crown Gas & Power au Royaume-Uni, ainsi qu'aux certificats thermiques renouvelables achetés par IGM auprès de Bullfrog Power au Canada. Le pourcentage divulgué est exprimé par rapport à l'énergie directe totale consommée par Power, Great West et IGM. L'énergie indirecte renouvelable correspond à l'énergie provenant de sources à faibles émissions de carbone au Canada (y compris l'hydroélectricité dans les provinces de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique et du Manitoba, ainsi que la vapeur dans les provinces de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique), au Royaume-Uni (électricité), en Irlande (électricité), en Belgique (électricité), au Luxembourg (électricité), en Italie (électricité) et en Allemagne (électricité). Le pourcentage divulgué est exprimé par rapport à l'énergie indirecte totale consommée par Power, Great West et IGM.
- w. **Intensité énergétique.** Les ratios d'intensité énergétique incluent l'énergie directe et indirecte consommée au sein du groupe. Se reporter à la note de bas de page (t) pour obtenir plus d'information sur l'énergie consommée au sein du groupe, ainsi qu'à la note de bas de page (u) pour obtenir plus d'information sur l'énergie directe et indirecte.
- x. **Données relatives aux déchets.** Les données relatives aux déchets sont divulguées conformément à la norme GRI 306 : Déchets (2020) et se rapportent au groupe Power.
- y. **Déchets générés au sein du groupe et à l'extérieur du groupe.** Les « déchets générés au sein du groupe » se rapportent aux déchets générés dans le cadre des activités détenues et contrôlées par Power, Great West et IGM, tel que décrit à la note de bas de page (d). Les « déchets générés à l'extérieur du groupe » se rapportent aux déchets générés dans le cadre des activités qui ne sont pas détenues ou contrôlées par le groupe Power, couvrant les espaces immobiliers loués et les immeubles de placement, respectivement définis aux notes de bas de page (p) et (q). Il convient de noter que les volumes de déchets envoyés au recyclage et les taux de déchets détournés de l'enfouissement à l'extérieur du groupe ont été retraités pour l'année de divulgation 2024 afin de refléter le pourcentage de détention des immeubles de placement.
- z. **Méthodes de détournement et de disposition des déchets.** Les volumes de déchets et les méthodes de disposition des déchets ont été calculés et déterminés à l'aide de données primaires consistant en des volumes de déchets figurant sur les factures et les rapports de détournement des déchets d'entrepreneurs tiers. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles, des profils de données historiques et/ou des données internes de substitution ont été utilisés pour extrapoler les volumes de déchets.
- aa. **Données relatives à l'eau.** Les données relatives à l'eau sont divulguées conformément à la norme GRI 303 : Eau et effluents (2018) et se rapportent uniquement aux activités d'affaires de Power, de Great West et d'IGM.
- ab. **Eau prélevée au sein du groupe et à l'extérieur du groupe.** « L'eau prélevée au sein du groupe » se rapporte à l'eau prélevée par des fournisseurs municipaux tiers et consommée dans le cadre des activités détenues et contrôlées par Power, Great West et IGM, tel que décrit à la note de bas de page (d). « L'eau prélevée à l'extérieur du groupe » se rapporte à l'eau prélevée par des fournisseurs municipaux tiers et consommée dans le cadre des activités qui ne sont pas détenues ou contrôlées par Power, Great West et IGM, couvrant les espaces immobiliers loués et les immeubles de placement, respectivement définis aux notes de bas de page (p) et (q).
- ac. **Eau prélevée.** Les volumes d'eau prélevés ont été calculés à l'aide de données primaires consistant en des volumes d'eau figurant sur les factures de fournisseurs tiers et/ou sur des rapports de gestionnaires immobiliers tiers. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles, des données secondaires ont été utilisées pour extrapoler les volumes d'eau à partir de moyennes du secteur immobilier.
- ad. **Intensité hydrique.** Les ratios d'intensité hydrique « au sein du groupe » sont calculés en fonction de la superficie en pieds carrés des immeubles détenus ou contrôlés par Power, Great West et IGM, tel que défini à la note de bas de page (d). Les ratios d'intensité hydrique « à l'extérieur du groupe » sont calculés en fonction de la superficie en pieds carrés des espaces immobiliers loués et les immeubles de placement, respectivement définis aux notes de bas de page (p) et (q).

Social

Sujet	Unité de mesure	2025	2024	2023	2022	SASB	GRI	FEM	TCFD
EMPLOYÉS ^(a)									
Employés par région									
Total mondial ^(b)	Nombre total	41 279	40 408	40 520	37 342		2-7a		
Canada	Nombre total	20 298	19 883	19 575	17 900		2-7a		
Colombie-Britannique	Nombre total	842	979	910	–		2-7a		
Alberta	Nombre total	973	965	880	–		2-7a		
Saskatchewan	Nombre total	599	564	601	–		2-7a		
Manitoba	Nombre total	4 517	4 693	4 853	–		2-7a		
Ontario	Nombre total	10 413	10 033	9 817	–		2-7a		
Québec	Nombre total	2 682	2 405	2 287	–		2-7a		
Nouveau-Brunswick	Nombre total	84	32	21	–		2-7a		
Nouvelle-Écosse	Nombre total	138	157	156	–		2-7a		
Île-du-Prince-Édouard	Nombre total	12	13	11	–		2-7a		
Terre-Neuve-et-Labrador	Nombre total	38	42	39	–		2-7a		
Territoires du Nord-Ouest, Yukon, Nunavut	Nombre total	s. o.	s. o.	s. o.	–		2-7a		
États-Unis	Nombre total	10 504	11 070	11 962	11 427		2-7a		
Europe	Nombre total	5 831	5 715	5 704	5 554		2-7a		
Autres	Nombre total	4 646	3 740	3 279	2 461		2-7a		
Nouvelles embauches par region									
Total mondial	Nombre total	6 320	8 018	8 226	10 451		401-1a	•	
Canada	Nombre total	3 505	4 777	–	–		401-1a	•	
États-Unis	Nombre total	836	1 373	–	–		401-1a	•	
Europe	Nombre total	765	810	–	–		401-1a	•	
Autres	Nombre total	1 214	1 058	–	–		401-1a	•	
Roulement du personnel ^(c)									
Total des départs - employés permanents	Nombre total	4 670	5 741	5 931	5 475		401-1b		
Taux de roulement	Pourcentage du nombre total d'employés	11,3 %	14,2 %	14,6 %	14,7 %		401-1b	•	

Social (suite)

Sujet	Unité de mesure	2025	2024	2023	2022	SASB	GRI	FEM	TCFD
Diversité des employés									
Groupes d'âge									
Moins de 30 ans	Pourcentage du nombre total d'employés	18,4 %	21,2 %	–	–		405-1b	•	
30 à 50 ans	Pourcentage du nombre total d'employés	57,7 %	54,6 %	–	–		405-1b	•	
Plus de 50 ans	Pourcentage du nombre total d'employés	23,9 %	24,2 %	–	–		405-1b	•	
Genre ^(d)									
Femmes	Pourcentage du nombre total d'employés	52,5 %	52,9 %	53,4 %	54,2 %	FN-AC-330a.1	2-7a, 405-1b	•	
Haute direction et vice-présidents ^(e)	Pourcentage du nombre total d'employés au sein du niveau d'emploi	28,9 %	29,0 %	29,3 %	–	FN-AC-330a.1	2-7a, 405-1b	•	
Cadres ^(f)	Pourcentage du nombre total d'employés au sein du niveau d'emploi	44,1 %	43,5 %	43,1 %	–	FN-AC-330a.1	2-7a, 405-1b	•	
Non-cadres ^(g)	Pourcentage du nombre total d'employés au sein du niveau d'emploi	54,9 %	55,9 %	56,7 %	–	FN-AC-330a.1	2-7a, 405-1b	•	
Hommes	Pourcentage du nombre total d'employés	45,7 %	45,7 %	45,8 %	45,2 %	FN-AC-330a.1	2-7a, 405-1b	•	
Haute direction et vice-présidents ^(e)	Pourcentage du nombre total d'employés au sein du niveau d'emploi	69,3 %	70,6 %	70,3 %	–	FN-AC-330a.1	2-7a, 405-1b	•	
Cadres ^(f)	Pourcentage du nombre total d'employés au sein du niveau d'emploi	54,7 %	55,6 %	56,4 %	–	FN-AC-330a.1	2-7a, 405-1b	•	
Non-cadres ^(g)	Pourcentage du nombre total d'employés au sein du niveau d'emploi	43,2 %	42,5 %	42,6 %	–	FN-AC-330a.1	2-7a, 405-1b	•	
Non-binaires/Autres ^(h)	Pourcentage du nombre total d'employés	0,3 %	0,3 %	0,2 %	0,6 %	FN-AC-330a.1	2-7a, 405-1b	•	
Haute direction et vice-présidents ^(e)	Pourcentage du nombre total d'employés au sein du niveau d'emploi	0,0 %	0,0 %	0,1 %	–	FN-AC-330a.1	2-7a, 405-1b	•	
Cadres ^(f)	Pourcentage du nombre total d'employés au sein du niveau d'emploi	0,2 %	0,1 %	0,1 %	–	FN-AC-330a.1	2-7a, 405-1b	•	
Non-cadres ^(g)	Pourcentage du nombre total d'employés au sein du niveau d'emploi	0,3 %	0,3 %	0,3 %	–	FN-AC-330a.1	2-7a, 405-1b	•	
Préfère ne pas répondre ^(h)	Pourcentage du nombre total d'employés	1,5 %	1,2 %	0,5 %	–	FN-AC-330a.1	2-7a, 405-1b	•	
Haute direction et vice-présidents ^(e)	Pourcentage du nombre total d'employés au sein du niveau d'emploi	1,8 %	0,4 %	0,3 %	–	FN-AC-330a.1	2-7a, 405-1b	•	
Cadres ^(f)	Pourcentage du nombre total d'employés au sein du niveau d'emploi	1,0 %	0,9 %	0,4 %	–	FN-AC-330a.1	2-7a, 405-1b	•	
Non-cadres ^(g)	Pourcentage du nombre total d'employés au sein du niveau d'emploi	1,6 %	1,2 %	0,5 %	–	FN-AC-330a.1	2-7a, 405-1b	•	
Identité autochtone ⁽ⁱ⁾									
Oui	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	5,7 %	5,8 %	6,0 %	1,4 %	FN-AC-330a.1	405-1b	•	

Social (suite)

Sujet	Unité de mesure	2025	2024	2023	2022	SASB	GRI	FEM	TCFD
Identité ethnique/raciale^(j)									
Blanche	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	45,9 %	57,3 %	56,0 %	56,0 %	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Haute direction et vice-présidents ^(e)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	72,3 %	76,7 %	78,2 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Cadres ^(f)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	59,1 %	68,1 %	65,8 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Non-cadres ^(g)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	41,3 %	54,8 %	52,4 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Noire	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	6,1 %	7,5 %	6,3 %	5,7 %	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Haute direction et vice-présidents ^(e)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	1,8 %	1,5 %	2,0 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Cadres ^(f)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	3,4 %	3,6 %	3,4 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Non-cadres ^(g)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	7,0 %	9,0 %	7,2 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Racisée^(k)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	s. o.	s. o.	s. o.	19,0 %	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Asiatique de l'Est^(k)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	3,9 %	4,2 %	3,7 %	s. o.	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Haute direction et vice-présidents ^(e)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	4,8 %	4,4 %	4,3 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Cadres ^(f)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	5,1 %	5,6 %	5,0 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Non-cadres ^(g)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	3,4 %	3,9 %	3,4 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Latino-américaine^(k)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	3,9 %	4,4 %	4,0 %	s. o.	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Haute direction et vice-présidents ^(e)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	1,1 %	1,0 %	0,9 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Cadres ^(f)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	2,5 %	2,8 %	2,3 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Non-cadres ^(g)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	4,4 %	5,1 %	4,5 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Asiatique du Sud ou indienne d'Asie^(k)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	5,7 %	6,9 %	5,1 %	s. o.	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Haute direction et vice-présidents ^(e)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	3,3 %	3,1 %	2,2 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Cadres ^(f)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	5,7 %	6,0 %	4,7 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Non-cadres ^(g)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	5,9 %	7,5 %	5,3 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	

Social (suite)

Sujet	Unité de mesure	2025	2024	2023	2022	SASB	GRI	FEM	TCFD
Asiatique du Sud-Est^(k)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	4,2 %	4,7 %	4,4 %	s. o.	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Haute direction et vice-présidents ^(e)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	0,7 %	0,8 %	0,6 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Cadres ^(f)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	2,4 %	2,3 %	2,0 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Non-cadres ^(g)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	4,9 %	5,6 %	5,1 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Asiatique de l'Ouest, nord-africaine ou moyenne-orientale^(k)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	1,3 %	1,4 %	1,1 %	s. o.	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Haute direction et vice-présidents ^(e)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	1,5 %	1,7 %	1,1 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Cadres ^(f)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	1,4 %	1,2 %	1,1 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Non-cadres ^(g)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	1,3 %	1,4 %	1,1 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Autres	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	7,4 %	2,2 %	6,3 %	3,3 %	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Haute direction et vice-présidents ^(e)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	5,9 %	3,5 %	5,2 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Cadres ^(f)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	7,3 %	2,6 %	7,5 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Non-cadres ^(g)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	7,5 %	2,1 %	5,8 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Préfère ne pas répondre	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	21,9 %	11,4 %	13,4 %	15,4 %	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Haute direction et vice-présidents ^(e)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	8,6 %	7,3 %	5,6 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Cadres ^(f)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	13,5 %	7,8 %	8,3 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
Non-cadres ^(g)	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	24,7 %	10,7 %	15,1 %	–	FN-AC-330a.1	405-1b	•	
COLLECTIVITÉ									
Dons de bienfaisance^(l)	\$ CA	48 800 000	49 700 000	48 900 000	43 800 000		201-1	•	

NOTES DE BAS DE PAGE/MÉTHODOLOGIE

- a. Les données relatives aux employés sont présentées en date du 31 décembre de chaque année de divulgation. Les données se rapportent à Power Corporation du Canada et à ses filiales en propriété exclusive (collectivement, Power Corporation), ainsi qu'aux sociétés de son groupe, consolidées sur la base du contrôle financier. Cela comprend ses principales sociétés en exploitation cotées en bourse, Great-West Lifeco (Great West) et la Financière IGM (IGM), ses plateformes de placements dans des actifs alternatifs, Sagard Holdings et Power Sustainable Capital, d'autres filiales, ainsi que les entités que ces sociétés consolident respectivement sur la base du contrôle financier (collectivement, le groupe Power). Il convient de noter qu'à l'exception du nombre total d'employés dans le monde, toutes les données relatives aux employés excluent les employés d'une société établie à Cuba et à Hong Kong, de même que ceux d'une unité d'affaires aux États-Unis, représentant environ 22 employés. D'autres limitations de la couverture des données sont spécifiées dans les notes de bas de page se rapportant aux indicateurs spécifiques inclus dans la présente divulgation. Pour obtenir plus de détails sur les données sociales des années de divulgation antérieures, y compris la couverture des données et les limitations, se reporter aux tableaux de données sociales précédents de Power Corporation.
- b. Le nombre total d'employés dans le monde inclut les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel, les employés temporaires à temps plein, les employés temporaires à temps partiel et les employés occasionnels inscrits sur les listes de paie des sociétés du groupe Power, tel que décrit à la note de bas de page (a).
- c. Les données relatives au roulement du personnel se rapportent uniquement aux départs des employés permanents, qu'ils soient volontaires ou involontaires, y compris les démissions, les licenciements et les départs à la retraite. Le taux de roulement du personnel est exprimé en pourcentage du nombre total d'employés dans le monde.
- d. Les données relatives à la diversité de genre sont calculées à partir des renseignements d'auto-identification fournis volontairement par les employés des sociétés du groupe Power qui ont mené un exercice d'auto-identification en matière de diversité pour l'année de divulgation, ainsi qu'à partir des données sur le sexe des employés pour les sociétés du groupe Power qui n'ont pas mené un tel exercice pour l'année de divulgation ou qui n'ont pas inclus l'auto-identification de genre comme question obligatoire. Les données consolidées relatives à l'identité de genre ont été divulguées pour la première fois pour l'année de divulgation 2022, et 2023 a été la première année de divulgation pour laquelle ces données ont été divulguées par niveau d'emploi.
- e. Les membres de la haute direction et les vice-présidents incluent les chefs de la direction, les vice-présidents exécutifs, les vice-présidents principaux et les vice-présidents.
- f. Les cadres incluent les vice-présidents adjoints, les directeurs principaux, les directeurs, les gestionnaires principaux et les gestionnaires.
- g. Les non-cadres incluent les chefs d'équipe, les professionnels, les associés/analystes/spécialistes principaux, les associés/analystes/spécialistes, les conseillers juridiques principaux, les conseillers juridiques, les coordonnateurs et le personnel de soutien.
- h. L'année de divulgation 2023 a été la première année pour laquelle les catégories « Non-binaires/Autres » et « Préfère ne pas répondre » ont été présentées séparément. Ainsi, les données présentées pour la catégorie « Non-binaires/Autres » pour l'année de divulgation 2022 incluent également les données de la catégorie « Préfère ne pas répondre » pour cette même année.
- i. Les données relatives à l'identité autochtone sont calculées à partir des renseignements d'auto-identification fournis volontairement par les employés. Elles ont été présentées pour la première fois pour l'année de divulgation 2022 dans le cadre des données relatives à l'identité ethnique/raciale, exprimées en pourcentage des employés s'étant auto-identifiés à l'échelle mondiale, et l'année 2023 a été la première année de divulgation pour laquelle ces données ont été présentées comme une dimension distincte de la diversité, exprimées en pourcentage des employés au Canada et aux États-Unis s'étant auto-identifiés pour cette question. Il convient de noter que pour l'année de divulgation 2025 : (i) ce ne sont pas toutes les sociétés du groupe Power ayant des activités au Canada et/ou aux États-Unis qui ont mené un exercice d'auto-identification en matière de diversité et/ou qui ont inclus l'identité autochtone dans le cadre de leur exercice; (ii) parmi les sociétés qui ont inclus l'identité autochtone dans le cadre de leur exercice, toutes n'ont pas été en mesure de fournir des données complètes sur l'identité autochtone; et (iii) certains employés ont refusé de participer aux exercices d'auto-identification en matière de diversité. Par conséquent, le taux de participation des employés en ce qui concerne l'auto-identification en matière d'identité autochtone, exprimé en pourcentage des employés du groupe Power au Canada et aux États-Unis, s'est établi, sur une base consolidée, à 24,3 % en 2025, ce qui pourrait ne pas être statistiquement représentatif. Dans ce contexte, le taux de participation n'est pas considéré comme suffisamment élevé pour présenter des données sur l'identité autochtone par niveau d'emploi.
- j. Les données relatives à l'identité ethnique/raciale sont établies à partir des renseignements d'auto-identification fournis volontairement par les employés. Elles ont été présentées pour la première fois pour l'année de divulgation 2022. Il convient de noter que pour l'année de divulgation 2025 : (i) ce ne sont pas toutes les sociétés du groupe Power qui ont mené un exercice d'auto-identification en matière de diversité; (ii) les employés de certaines zones géographiques ont été exclus de la collecte de données sur l'identité ethnique/raciale par certaines sociétés; (iii) parmi les sociétés qui ont inclus l'identité ethnique/raciale dans le cadre de leur exercice d'auto-identification, toutes n'ont pas été en mesure de fournir des données complètes sur l'identité ethnique/raciale; et (iv) certains employés ont choisi de ne pas participer. Par conséquent, en 2025, le taux de participation des employés en ce qui concerne l'auto-identification en matière d'identité ethnique/raciale s'est établi, sur une base consolidée, à 79,7 % des employés à l'échelle mondiale. Il convient également de noter que (i) certaines sociétés ont recueilli des données au moyen de catégories d'identités plus larges ou différentes de celles utilisées dans le présent tableau et ont présenté les réponses correspondantes dans la catégorie « Autres »; et (ii) une société a permis aux employés de sélectionner plus d'une identité ethnique/raciale, de sorte que la somme de tous les pourcentages présentés excède légèrement 100 %. Enfin, certaines sociétés n'ont pas été en mesure de répartir les employés s'identifiant comme Asiatiques entre les différentes identités asiatiques présentées dans le présent tableau et ont donc inclus tous les employés s'identifiant comme Asiatiques dans la catégorie « Autres » ou dans la catégorie « Asiatique de l'Est ».
- k. Pour l'année de divulgation 2022, la catégorie « Racisée » se rapportait aux employés s'étant auto-identifiés comme Asiatiques de l'Est; Asiatiques du Sud ou Indiens d'Asie; Asiatiques du Sud-Est; Asiatiques de l'Ouest, Nord-Africains ou Moyen-Orientaux; et Latino-Américains. À partir de l'année de divulgation 2023, ces identités ont été présentées séparément.
- l. Les données relatives aux dons de bienfaisance sont présentées pour la période débutant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année de divulgation. Les données se rapportent à Power Corporation, Great West et IGM.